

# Les catholiques et les écoles du canton de Neuchâtel

Autor(en): **Vaglio, Léon**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Schule**

Band (Jahr): **27 (1940)**

Heft 12: **La Suisse romande**

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-535760>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

catéchisme qui ont pris vie en elles plus intensément de jour en jour.

Les programmes de dessin, de chant et de gymnastique sont naturellement restreints ; et ce sont d'ailleurs choses que la vie des champs se charge d'enseigner. Mais on insiste sur le français, la correction du style, le calcul usuel, les quatre opérations et le système métrique ; surtout on a soin d'enseigner l'éducation, la manière de se tenir et de parler, qui n'enlève pas toujours la timidité paysanne, mais dont le résultat est une réserve à la fois sévère et digne comme cette vallée des montagnes.

Tout se tient dans ce haut pays : le petit berceau de bois dur, la lourde maison d'école en mélèze, puis la vie âpre des

champs et des chantiers. Mais là-dessous, un esprit et une âme, une intelligence, des joies, des souffrances : une humanité sans fard.

Une histoire pour finir. Je sais un homme riche qui, passant à la montagne et voyant, près d'un champ où travaillait une mère, un bébé qui dormait dans son berceau de planches, glissa un écu sous la tête de l'enfant, se faisant à lui-même cette réflexion : La maman croira que c'est une fée, et elle mérite de le croire...

Il faudrait une fée pour bien des écoles valaisannes : ne méritent-elles pas qu'il y en ait ?

Nendaz (Valais).

Marie-Léonie Michelet, institutrice.

## Les catholiques et les écoles du canton de Neuchâtel

Les écoles du canton de Neuchâtel ne sont pas confessionnelles. La loi y admet au même titre tous les enfants, quelles que soient leurs convictions et l'enseignement qu'on y donne est neutre.

La presque totalité des enfants catholiques de notre canton suit les classes primaires officielles. Sauf à Neuchâtel, où existent des écoles catholiques pour les garçons et pour les filles, nos enfants reçoivent donc la même éducation, la même instruction que leurs camarades protestants.

Les trois localités de notre canton restées en majorité catholiques, Le Landeron, Cressier, Le Cerneux - Péquignot, n'ont pas d'autre école que l'école communale qui n'y est pas plus confessionnelle que celle des autres villes et villages neuchâtelois et il est avéré que les membres du corps enseignant et les élèves protestants y sont considérés et traités avec une déférence et une bienveillance qui témoignent de la cordialité et de la compréhension réciproques.

Disons d'emblée que nos enfants catholiques des autres localités sont en tous points sur pied d'égalité parfaite avec les

élèves de la religion majoritaire. Si, à l'issue de la classe, le jour où les pasteurs viennent donner leur leçon de religion dans les locaux scolaires, il ne s'établissait pas automatiquement un triage, — les élèves catholiques quittant la classe à l'arrivée du ministre, — rien ne les distinguerait en apparence. Le corps enseignant neuchâtelois se fait un point d'honneur de traiter les élèves avec équité, quelle que soit leur confession, et d'éviter tout ce qui pourrait blesser la conscience des uns et des autres.

L'étude de la Réformation et des guerres de religion, qui reste toujours un problème délicat à résoudre pour les maîtres des deux confessions, ne soulève plus d'incidents aigus comme ce fut parfois le cas avec d'autres générations. Cela tient certainement pour une grande part à la bonne volonté des maîtres qui s'efforcent en général de trouver des formules acceptables pour les uns et pour les autres ; cela tient aussi à la récente révision des manuels d'histoire qui ne contiennent plus l'énoncé de certains préjugés et de certains erreurs encore fréquents naguère.

Partout, des facilités sont accordées aux ecclésiastiques des deux confessions pour l'organisation des leçons de religion dans le cadre de l'école publique et dans les limites de l'horaire.

Nos enfants catholiques obtiennent sans difficulté les congés nécessaires pour les fêtes religieuses, Fête-Dieu, Assomption, Toussaint, et pour les retraites préparatoires à la Première Communion.

Comme nous le disions plus haut, et si l'on excepte une ou deux classes pré-scolaires organisées en quelques localités pour les petits n'ayant pas atteint l'âge d'admission à l'école publique, il n'existe que deux écoles catholiques dans le canton de Neuchâtel et toutes les deux sont dans la ville même de Neuchâtel : une école de filles, une école de garçons.

L'école des filles est dirigée par des maîtresses laïques. Elle comprend deux classes avec tous les degrés.

L'école des garçons, dirigée par les Frères des Ecoles chrétiennes, a trois classes et comprend également tous les degrés, de la première à la sixième années primaires.

L'organisation y est la même que dans les écoles publiques de la ville : même programme, même matériel, mêmes manuels, les vacances également coïncident. L'enseignement y est naturellement basé sur les principes catholiques, les leçons de religion sont nombreuses et les maîtresses de l'école des filles et les Frères de l'école des garçons y ont toute liberté quant au choix des méthodes.

Les seules interventions de l'autorité

laïque sont le contrôle des résultats et le contrôle des absences.

Lors des examens annuels, les élèves des classes supérieures se rendent dans les classes parallèles de l'école publique pour y subir, avec leurs camarades, les épreuves imposées par l'Etat. La commission scolaire de la ville de Neuchâtel envoie des délégués dans les classes des degrés inférieur et moyen et tout se passe avec tact et compréhension mutuelle. Les rapports entre la direction des écoles catholiques et le directeur des écoles primaires de la ville sont d'ailleurs excellents.

Les élèves des écoles catholiques ont les mêmes droits que leurs camarades de l'école publique aux avantages des œuvres scolaires que la ville organise : clinique dentaire, distribution de chaussures et de vêtements aux indigents, participation à la Fête de la jeunesse.

Les écoles catholiques de Neuchâtel ne sont subventionnées ni par l'Etat, ni par la ville. Elles sont gratuites et doivent se tirer d'affaire avec la modeste somme que leur alloue chaque année la paroisse.

Les Frères des écoles chrétiennes dirigent également à Neuchâtel un pensionnat où se donnent des cours secondaires à tendance commerciale. Ces cours sont généralement suivis par des élèves de la Suisse alémanique, mais nombreux sont les enfants de l'école primaire qui y continuent leurs études et qui sont heureux de bénéficier encore quelques années de l'action bienfaisante des bons maîtres qui les ont formés.

Aux Verrières.

Léon Vaglio, instituteur.

## Le problème de la neutralité scolaire à Genève

La transformation complète du régime scolaire français — l'élimination du « laïcisme » antichrétien — aura-t-elle une influence sur l'enseignement officiel en Suisse, surtout en ce qui concerne son attitude vis-

à-vis des valeurs chrétiennes en tant que facteurs de formation morale ? On sait que dans ce domaine, chez nous, la situation varie en fait d'un canton à l'autre. Pour la Suisse romande, c'est à Genève que l'in-